

# Réalisez votre rêve d'être ergothérapeute

L'Article 4 de l'Arrêté du 23 janvier 2020 stipule que les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de mesures d'adaptation similaires à celles accordées aux sportifs de haut niveau.



La loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap fin de limiter les ruptures entre la formation et l'emploi.



Si vous vivez avec un handicap ou des problèmes de santé, parlez en !

En coopération avec le service de la médecine préventive de l'Université de Montpellier, notre référent handicap est là pour vous assister dans la réussite de votre diplôme.

## Contact

**Lucie LAMOTTE**

Formatrice et référente handicap  
Institut de Formation en Ergothérapie  
1672 rue de Saint Priest  
34090 Montpellier  
04.67.10.79.99



En situation de  
handicap, vous  
souhaitez devenir

Ergothérapeute ?



C'est possible !



Pour réussir votre formation et obtenir votre diplôme, il est essentiel d'anticiper et de mettre en place votre plan d'accompagnement personnalisé le plus tôt possible.

# Pourquoi anticiper les mesures d'accompagnement ?

Les études d'ergothérapie exigent une **forte implication**, avec des **attentes élevées aussi bien pendant les cours que lors des stages**. Le rythme soutenu, mêlant enseignements théoriques et expériences pratiques, demande une adaptabilité rapide.

Afin de garantir le succès de votre formation en évitant les obstacles, **il vous appartient de contacter le référent handicap de l'IFE**.

En discutant de vos besoins, un **plan d'accompagnement adapté pourra être mis en place**.

Vous pourrez ainsi bénéficier d'aménagements tels que :

- Le temps majoré pour les épreuves écrites,
- La possibilité de composer sur ordinateur,
- L'adaptation des supports pédagogiques,
- L'aménagement de la formation.

Si vous bénéficiez d'aménagements scolaires, indiquez le dès votre rencontre avec le référent handicap de l'IFE. Cela permettra d'accélérer le processus d'accompagnement.



## 5 étapes clés pour réussir votre accompagnement

1. Assurez vous d'avoir une **bonne compréhension de l'environnement et des attentes professionnelles** en prenant en compte votre handicap,
2. Obtenez le **certificat d'aptitude du médecin agréé** pour exercer la profession et satisfaire les exigences du référentiel de compétences,
3. **Prenez rendez-vous** avec le référent handicap de l'Institut dès la rentrée, puis avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier pour **élaborer ensemble un dispositif d'accompagnement personnalisé**,
4. Testez les **mesures d'accompagnement pendant les cours et les stages**,
5. **Effectuez des points réguliers avec le référent handicap de l'IFE** et réévaluez votre situation si nécessaire.

## Témoignage

### Etudiante en 3e année à l'IFE de Montpellier

*Il y aura des moments difficiles mais la réussite à la fin est d'autant plus gratifiante.*

*Vous serez soutenu tout au long du cursus, les informations fournies avant les épreuves sont claires, ce qui a contribué à apaiser mes inquiétudes.*

*You can do it !!*

